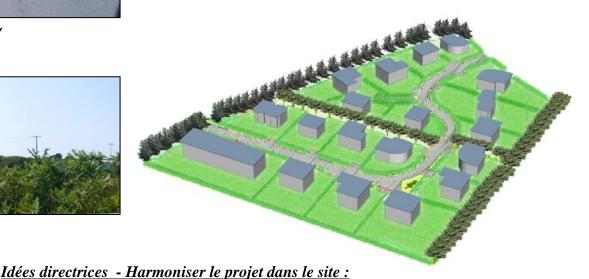




Zone de Keryard 1

ZA de Keryard 2 Tranche 1 et 2 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS D'IROISE**





Mission de maîtrise d'œuvre complète Surface totale: 21 880 m² Montant des travaux : 525 000 €



Objectifs d'aménagement:

- -S'orienter vers une cohérence environnementale (impact, sensibilisation, optimisation de la localisation d'entreprises...)
- -Respecter le contexte écologique alentour (impact de l'entreprise dans son environnement).
- -Intégration des bâtiments d'entreprises et anticiper les extensions.
- -Réfléchir aux accès.
- -Observer le paysage environnant afin de conserver l'existant au maximum, et d'aménager de façon à conserver le cadre identitaire du site.
- -Prévoir dans l'aménagement, le devenir des plantations et leurs entretiens. Apprendre à gérer différemment pour respecter l'environnement et enrichir le milieu tout en réduisant les couts d'entretien.
- -Définir la typologie des limites séparatives (physique, visuelle, transparente, opaque...)
- -Définir la structure végétale et l'implantation au sein des parcelles.
- -Réfléchir à l'implantation et à la définition des surfaces minérales (matériaux propres, surface adéquate).
- -Appliquer une gestion différenciée des espaces (aussi bien privatif que collectifs). Garnir les massifs avec des paillages biodégradables (géotextile, végétal ou minéral) et préférer la fauche à la tonte régulière des espaces enherbées.



RD n°68

Le projet a été établi à partir du schéma d'aménagement annexé au PLU avec, notamment:

- Conservation et valorisation des talus périphériques,
- Créer des voies de circulation fonctionnelles et adaptées
- Minimiser les mouvements de terrains, respecter au maximum le terrain naturel mais éviter l'implantation des bâtiments sur la ligne de pente. L'intégration dite en "rupture de pente" est à privilégier.
- Mise en place d'éléments paysagers le long des voies, dans les lots permettant d'intégrer les bâtiments, les entrées de lots et ainsi diminuer l'impact visuel des véhicules stationnant.
- Reconstitution d'une trame paysagère par la création de talus plantés en limite de certains lots (Fond des lots 15 à 18, 13 et 14, et 6 et 7).
- Création de clôtures grillagé uniforme à tous les lots afin de crée une unité. Ces clôtures seront agrémentées de haies arbustives.
- Création le long des voies de bermes engazonnées

